

## Groupe de Travail - développement et suivi des indicateurs 2026

### Compte rendu de réunion

17 avril 2026 – 9h30 /11h30

#### Participants présents :

Nom	Prénom	Structure
ALVES	Hugo	Région Occitanie
GAY-DES-COMBES	Justine	Nature en Occitanie
BLANC	Laurence	OFB
DELVALLEE	Joseph	OFB service départemental du Gard
HAMDI	Elodie	CBNPMP
PRUDHOMME	François	CBNPMP
FAURE	Karine	CBNMed
JAULIN	Stéphane	OPIE
VENTRE	Véronique	ARB Occitanie
MARTINEZ	Brice	Région SBT
BERCEAUX	Antoine	FRC Occitanie
BARRAQUET-PORTE	Fanette	DREAL Occitanie
FABRE	Pauline	ARB Occitanie

Excusés : Alix HADDAD (Association Régionale Pêche Occitanie), Laurent Pontcharraud (CEN Occitanie)

#### Ordre du jour :

1. Rappel des objectifs
2. Indicateurs à développer en externe
  - État des HIC
  - Pollinisateurs
  - Lacunes de connaissances
3. Indicateurs internes à l'ARB
  - Pesticides
  - Surface en aires protégées (actualisation)
  - Évolution des connaissances (actualisation)
  - Extinction de l'éclairage public (actualisation)
4. Focus méthodologique
  - Partage et discussion autour de la méthode pour l'indicateur :  
*prise en compte de la biodiversité dans la planification* – par **Brice Martinez** (stagiaire Région Occitanie)
5. Prochaines étapes

## 1- Introduction et rappel des objectifs

Le tableau de bord des indicateurs (cf. présentation PPT) a été rappelé, comprenant les 8 indicateurs à développer. L'objectif de la réunion est d'échanger sur les méthodologies associées à ces indicateurs et de valider collectivement leur cadrage.

## 2- Indicateurs à développer en externe

- **Etat écologique des HIC**

Plusieurs pistes évoquées :

- Nombre total d'HIC en Occitanie, décliné par grands types, départements et domaines biogéographiques ;
- % de mailles avec présence d'HIC par grand type (spatialisation des données) ;
- Nombres de HIC présents en région /national/ européen (comparaison) ;
- Intégrer les données sur les états de conservation (EC) (état favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais) par région biogéographique et par grand type de milieux ;
- Analyse de l'influence des sites N2000 ;
- Analyse par département (1 diagramme par département avec proportion de HIC/grand type d'habitat) ;
- Analyse de responsabilité régionale.

➤ **Contenu des échanges :**

Pauline questionne la possibilité d'intégrer des données relatives aux habitats d'intérêt communautaire (HIC) classés comme prioritaires, afin de pouvoir les mettre en lien avec les attentes et priorités définies dans le cadre du programme de restauration du RRN.

François Prudhomme précise qu'il existe deux sources de priorisation : d'une part, les HIC prioritaires au sens de la directive, qui s'inscrivent dans le cadre du RRN mais restent plus complexes à mobiliser, bien qu'ils offrent un cadre réglementaire ; d'autre part, la liste régionale de priorisation des habitats pour la restauration écologique, jugée plus pertinente d'un point de vue opérationnel et mobilisable pour cet indicateur.

Il est également rappelé que l'indicateur s'appuiera sur le rapportage récemment achevé (exercice 2025), ce qui constitue un contexte favorable, les données étant récentes et valorisables.

**Points clés- à retenir :**

- Structurer l'indicateur autour de la répartition spatiale, les EC, et analyses comparatives et de responsabilité régionale
- Intégrer, lorsque pertinent, des éléments relatifs aux HIC prioritaires pour assurer un lien avec le cadre réglementaire
- S'appuyer prioritairement sur la liste régionale de priorisation des habitats pour un usage opérationnel
- Appui sur le rapportage récent garantissant des données à jour et exploitables

⇒ **Pilotage par les CBNMed et CBNPMP**

- **Pollinisateurs/Pollinisation**

- Cet indicateur du socle s’insère aussi dans le cadre des travaux menés par le GT « Biodiversité et Agriculture » avec volonté d’établir les liens pollinisation-agriculture
- Proposition de déploiement de la méthodologie de l’indicateur de pollinisation réalisée (Porcher *et al.* 2026).

- **Contenu des échanges :**

Stéphane Jaulin confirme qu’il existe des indicateurs relatifs à l’abondance potentielle des pollinisateurs, notamment issus des données du MNHN, qui pourraient être exploités à l’échelle régionale. Il est toutefois nécessaire de préciser les méthodes de calcul utilisées pour estimer cette abondance potentielle. Cet indicateur est déjà mobilisé actuellement et a notamment permis d’estimer la valeur économique de la pollinisation en lien avec les activités agricoles. Cela constitue un levier intéressant pour valoriser les services écosystémiques (SES) de la pollinisation auprès des agriculteurs. Par ailleurs, cet indicateur pourrait également contribuer à évaluer la vulnérabilité des systèmes agricoles face au déclin des pollinisateurs. Un lien est à établir avec Bertrand Schatz (CEFE-CNRS, responsable du programme Pollineco) afin d’obtenir des données chiffrées complémentaires.

Joseph Delvallée exprime des réserves quant à l’utilisation de cet indicateur comme indicateur de biodiversité. Celui-ci apparaît complexe à interpréter et pourrait être perçu davantage comme un outil de valorisation économique que comme un indicateur écologique. Il souligne l’importance de clarifier la signification de cet indicateur et d’anticiper les biais possibles dans son interprétation. Le terme employé semble davantage renvoyer à la vulnérabilité des cultures face à un déclin de la pollinisation qu’à la pollinisation elle-même. Par exemple, dans des territoires comme le Gard, caractérisés par des cultures peu dépendantes des pollinisateurs (vigne, céréales), la pertinence de cet indicateur interroge. Il s’agit davantage d’un indicateur de sensibilité des cultures.

Stéphane insiste sur l’intérêt de disposer également d’un indicateur portant sur l’abondance relative des pollinisateurs. Il convient de mettre en évidence l’intérêt de la pollinisation pour l’agriculture, tout en évitant une lecture simplifiée. Il recommande de croiser plusieurs indicateurs et d’accompagner leur diffusion de précautions quant à leur interprétation (notamment pour les cartes produites), en explicitant leurs limites et les lacunes de données. À titre d’exemple, certaines cartes d’espèces menacées peuvent prêter à confusion : les zones riches en espèces menacées peuvent apparaître comme prioritaires, tandis que les zones sans espèces menacées peuvent être perçues à tort comme non vulnérables. On peut mobiliser un groupe de travail dédié afin de préciser les définitions et la terminologie.

Antoine Berceau souligne la nécessité de mieux définir les objectifs et le message à transmettre à travers cet indicateur. Il évoque également les difficultés potentielles d’accès à certaines données, notamment lorsqu’elles ne sont pas publiques.

Stéphane propose de développer également une approche centrée sur la fonctionnalité des écosystèmes, plutôt que sur les seuls services écosystémiques rendus, dans la mesure où de nombreuses cultures ne dépendent pas directement de la pollinisation. Il est important de préciser le vocabulaire employé (pollinisateurs sauvages, espèces floricoles...) et de rappeler que la biodiversité ne se limite pas aux services

qu'elle rend : elle possède une valeur intrinsèque et joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des écosystèmes.

### Points clés – à retenir

- Existence d'indicateurs d'abondance potentielle (MNHN) mobilisables à l'échelle régionale.
- Besoin de clarifier les méthodes de calcul et les données sources.
- Intérêt pour valoriser les services écosystémiques de la pollinisation (notamment auprès des agriculteurs) et évaluer la vulnérabilité des systèmes agricoles.
- Mieux définir le message et les objectifs associés à l'indicateur.
- Anticiper les contraintes d'accès à certaines données non publiques (MNHN)
- Développer une approche centrée sur la fonctionnalité des écosystèmes plutôt qu'uniquement sur les services rendus.
- Préciser le vocabulaire (pollinisateurs sauvages, espèces floricoles).
- Rappeler la valeur intrinsèque de la biodiversité, au-delà de son utilité directe car rôle essentiel dans le bon fonctionnement des écosystèmes.

### *Limites et vigilance d'interprétation*

- Indicateur jugé complexe et potentiellement ambigu comme indicateur de biodiversité.
- Risque de confusion : indicateur davantage lié à la sensibilité des cultures qu'à la pollinisation elle-même.
- Importance de préciser le sens, le nom et les biais possibles (ex : territoires avec cultures peu dépendantes).

### *Actions à envisager*

- Contacter Bertrand Schatz (CEFE-CNRS / Pollineco) pour données complémentaires.
- Organiser un groupe de travail dédié (indicateurs, définitions, interprétation).

### ⇒ **Pilotage par l'OPIE**

#### • **Lacunes de connaissances**

- Synthèse des travaux dans le cadre de l'ONB qui régionalise cet indicateur à partir des données INPN et selon 26 groupes taxonomiques considérés « classiques » / « moins souvent inventoriés ». La proposition porte sur la possibilité de reprendre cet indicateur en utilisant les données du SINP régional.

#### ➤ **Contenu des échanges :**

Justine Gay-des combes s'interroge sur la complémentarité des données nationale régional pour certains groupes.

Fanette Barraquet-Porte explique que les données du SINP sont plus fiables grâce à un processus de validation plus rigoureux qu'au niveau national. De plus, les données nationales sont en partie issues des

données régionales. Il semble donc plus pertinent d'utiliser les données régionales, ce qui permettra aussi de valoriser le rôle et l'intérêt du SINP et de ces mécanismes de validation.

Elodie Hamdi propose d'analyser en détail la méthode de calcul de l'indicateur national, sans la reproduire à l'identique et suggère de s'appuyer sur les travaux du diagnostic patrimonial pour identifier des indicateurs adaptés.

Stéphane souligne un problème important dans l'indicateur ONB : le manque de précision sur les niveaux taxonomiques (famille, ordre, classe). Il recommande de clarifier ces échelles et de tenir compte du nombre d'espèces par groupe (par exemple : les insectes, très diversifiés, souvent moins bien connus). Il propose aussi de mettre en avant le niveau de connaissance liée à la validation des données (les espèces les mieux connues étant plus faciles à valider) et de prendre en compte les déficits de connaissance dans certains territoires, y compris pour des groupes réputés connus.

Joseph ajoute la nécessité de mieux définir ce que l'on entend par « lacunes de connaissances » et « groupes bien connus ». L'indicateur doit surtout permettre de mettre en évidence les biais taxonomiques. Il suggère de raisonner en termes de zones où la biodiversité est « la moins mal connue » et de commencer par vérifier la pertinence des niveaux taxonomiques utilisés.

Stéphane rappelle qu'il s'agit d'un indicateur basé sur la distribution actuelle des espèces. Il met en garde : une espèce peut être bien localisée sans que son écologie soit réellement connue.

Justine : articulation possible pour mammifères terrestre non volants et herpétofaune si besoin.

Karine Faure propose de mettre en avant, dans l'intitulé de la fiche, le manque de connaissances et les zones à prospecter. Elle alerte aussi sur les échelles taxonomiques, notamment pour la flore vasculaire, qui comprend de nombreuses familles.

Joseph rappelle encore une fois l'importance dans la manière de présenter l'indicateur : un score élevé ne doit pas être interprété comme une bonne connaissance. Il faut au contraire insister sur le fait que la biodiversité reste globalement très mal connue.

Stéphane suggère d'adapter les groupes taxonomiques, y compris en intégrant ceux pour lesquels il y a peu ou pas de données, afin de ne pas invisibiliser une grande partie de la biodiversité.

Antoine souligne qu'il s'agit d'indicateurs de vulgarisation : il est donc essentiel de bien réfléchir au message transmis. Possible approche comparative avec le niveau national pour identifier les secteurs sous-prospectés, tous groupes confondus.

### Point clés – à retenir :

- Construire une déclinaison régionale de l'indicateur ONB en s'appuyant prioritairement sur les données du SINP, plus fiables grâce à un processus de validation plus robuste.
- Adapter la méthodologie (ne pas reproduire strictement l'indicateur national).
- Mener un travail préalable sur : les groupes taxonomiques retenus, les échelles d'analyse, et la définition des niveaux de connaissance.
- Orienter l'indicateur vers la mise en évidence : des lacunes de connaissance (taxonomiques et géographiques), des secteurs à prospecter.
- Accompagner systématiquement l'indicateur de précautions d'interprétation.

- Valoriser le message que la biodiversité demeure largement méconnue, y compris pour certains groupes réputés bien connus.

⇒ **Pilotage par CEN Occitanie/ CBNs (en tant que co-admin SINP – mutualisation possible avec la mise à jour du diagnostic patrimonial)**

### 3- Indicateurs à développer en interne ARB

- **Pollution chimique de synthèse**

- Travaux envisagés sur l'évolution de la consommation de pesticides en usage agricole en suivant évolution du NODU (mesure de la pression globale) et IFT (pratiques agricoles).

➤ **Contenu des échanges :**

Antoine Indique que ces indicateurs sont globalement bien connus et qu'il serait intéressant d'analyser leur évolution dans le temps et dans l'espace, par exemple l'évolution de l'IFT dans les vignobles. Il souligne que l'intérêt principal est de suivre une dynamique plutôt qu'un état à un instant donné.

Stéphane précise que l'IFT et le NODU sont actuellement les seuls indicateurs disponibles, ce qui justifie leur utilisation. Il confirme l'intérêt de suivre leur évolution, mais alerte sur une limite importante : les substances actives évoluent. Certaines sont utilisées en plus faibles quantités ou fréquences, mais peuvent être plus nocives pour la biodiversité. Il insiste donc sur la nécessité de bien expliciter les limites de ces indicateurs.

Joseph abonde dans ce sens et souligne que les industries développent des molécules actives à faible dose mais potentiellement plus impactantes. Ainsi, une baisse des quantités utilisées ou des fréquences d'application ne signifie pas nécessairement une diminution des impacts sur la biodiversité. Il rappelle qu'un indicateur purement quantitatif est insuffisant et qu'il doit être interprété avec prudence comme un indicateur d'usage de substances potentiellement dangereuses.

**Points-clés – à retenir :**

- Utiliser le NODU et l'IFT comme indicateurs de suivi des usages, en mettant l'accent sur les dynamiques d'évolution.
- Accompagner systématiquement leur diffusion d'une mise en garde sur leurs limites relatives à la toxicité des substances.
- Considérer ces indicateurs comme des indicateurs d'usage de substances potentiellement dangereuses, et non comme des indicateurs directs d'impact sur la biodiversité.
- Insister sur la nécessité d'une lecture prudente et contextualisée des résultats.

- **Aires protégées (actualisation)**

- Proposition de reprendre les définitions suivant tout types AP et ZPF (et non plus par type de protection : réglementaire, foncière et contractuelle).
- Montrer les évolutions entre 2021 -2026
- Mettre en évidence la représentation de chaque type d'AP par rapport à la part régionale qu'elle occupe
- Ajouter les chiffres pour les AMP en région

➤ **Contenu des échanges :**

Fanette indique que, pour garantir la cohérence des chiffres, il est préférable de s'appuyer sur les données de référence nationales et de vérifier avec la DREAL que celles-ci sont bien correctement remontées dans l'INPN. Elle précise qu'il est pertinent d'intégrer des données sur les aires marines protégées (AMP) dans la fiche, mais que cela pose des limites : il n'existe pas de ratio spécifique aux espaces propres à l'Occitanie. Un ratio existe à l'échelle de la façade méditerranéenne, mais il n'est pas possible de le décliner uniquement à l'échelle régionale.

Stéphane souligne que les analyses par département sont utiles, mais qu'il serait également nécessaire d'adopter une lecture à l'échelle biogéographique. En effet, la région est composée d'environ 55 % de territoire en domaine montagnard et 45 % répartis entre la façade méditerranéenne et le bassin aquitain. Il note que les zones de protection forte (ZPF) se situent majoritairement en zone montagnarde. Une approche biogéographique permettrait ainsi de mieux mettre en évidence les déséquilibres territoriaux : forte concentration d'aires protégées en montagne, alors que les zones méditerranéennes, pourtant riches en biodiversité, présentent un déficit d'aires protégées.

Joseph met souligne l'intérêt de mise en perspective avec les objectifs de la SNB. Il souligne que cette comparaison permettrait de montrer les écarts entre les objectifs affichés et la réalité, et mettrait en évidence un décalage important entre les ambitions et la dynamique actuelle.

**Points-clés – à retenir :**

- S'appuyer sur les données de référence nationales pour garantir la cohérence des chiffres.
- Vérifier avec la DREAL la bonne remontée des données dans l'INPN.
- Intégrer les données sur les aires marines protégées (AMP) dans la fiche, avec les limites suivantes : pas de ratio spécifique à l'Occitanie
- Compléter les analyses par une lecture biogéographique en plus de l'échelle départementale et mettre en évidence les déséquilibres territoriaux
- Mettre les résultats en perspective avec les objectifs de la SNB pour comparer objectifs/réalité et montrer le décalage ambitions/mise en œuvre.

• **Evolution des connaissances (actualisation)**

- Travaux sur la valorisation de cet indicateur en lien avec les données du SINP et les évolutions depuis 2020 (nombres de données, structure et nature des adhérents, données validées, etc.)

**Contenu des échanges :**

Joseph souligne qu'il serait pertinent de mettre en lien cet indicateur avec celui portant sur les lacunes de connaissance, l'évolution étant très variable selon les groupes taxonomiques. Il insiste sur le fait que ces deux indicateurs fonctionnent en tandem et doivent être interprétés conjointement.

Pauline indique que des échanges se feront avec la DREAL concernant la valorisation de l'évolution des données du SINP dans le cadre de l'actualisation de cet indicateur et faisant suite aux propositions lors du cotech SINP pour valorisation des données.

- **Extinction de l'éclairage (actualisation)**
  - Mettre à jour l'estimation de la part des communes pratiquant l'extinction totale probable et mettre en perspective l'évolution par rapport à l'objectif de réduction.
  - Rien à signaler

#### 4- Focus méthodo : indicateurs de réponse « prise en compte de la biodiversité dans la planification »

Présentation par **Brice Martinez** (stagiaire Région Occitanie pour 6 mois) – *Master 2 Urbanisme & aménagement à l'Université Paul Valéry*

- Mise en place d'une grille d'indicateurs biodiversité et ERC dans les documents d'urbanisme (SCOT / PLUi) par grands axes
- Construction d'un indicateur radar à destination des territoires avec perspective d'une visualisation régionale avec moyenne/axe.
- Retours possibles sur la grille transmise en même temps que ce CR, validation de la grille en juin, et grille opérationnelle en septembre.

Joseph émet une réserve sur l'usage des moyennes, qu'il juge peu représentatives à l'échelle régionale. Il suggère d'examiner plutôt les modes ou l'analyse des valeurs issues des radars, afin de mieux caractériser l'état des SCOT à l'échelle régionale. Il souligne que l'objectif est aussi d'améliorer la qualité des documents de planification existants, mais s'interroge sur la manière dont cela permettra de rendre plus visibles ceux en cours de révision.

Brice ajoute que le travail de jurisprudence peut constituer un appui pour identifier les éléments de biodiversité les plus souvent associés à des annulations de SCOT.

Karine souligne l'importance du sujet et questionne la grille proposée, qui semble privilégier les espèces et la TVB, mais intégrer insuffisamment l'approche par les habitats (habitats d'espèces et habitats naturels). Elle insiste sur la nécessité de mieux prendre en compte une approche fonctionnelle, jugée encore insuffisante.

Véronique Ventre précise que l'approche par les habitats d'espèces est nécessaire, mais que la principale faiblesse des documents d'urbanisme concerne surtout l'approche "espèces", souvent limitée à l'état initial ou à des listes de présence, sans réelle prise en compte des enjeux associés. Cela pose problème pour la mise en œuvre de la séquence ERC. L'approche "milieux", via la TVB notamment, est en revanche mieux intégrée (fonctionnalité, continuités écologiques), ce qui explique que l'accent ait moins été mis sur les habitats dans la grille mais va être revu en ce sens. Elle ajoute que les radars ont vocation à être actualisés au fil des révisions ou élaborations des SCOT. Elle confirme et précise que les radars sont conçus pour être

mis à jour progressivement lors de l'élaboration ou de la révision des SCOT. Il sera possible de diffuser la grille en interne pour qu'elle puisse être partagée avec d'autres collaborateurs par les membres de ce GT.

Brice précise que les comités de suivi s'organisent autour de plusieurs volets : planification (ex. fédération régionale des SCOT), biodiversité (échanges ORB) et séquence ERC (CRERCO) pour la représentativité des axes proposés dans la grille.

### Points-clés – à retenir :

- Réfléchir à l'usage des moyennes régionales, potentiellement peu représentatives à cette échelle/Privilégier des analyses plus fines pour caractériser l'état des SCOT.
- Développer une lecture permettant de mieux qualifier les documents de planification existants et en révision
- Compléter l'indicateur avec une approche habitats (naturels et habitats d'espèces), en complément des espèces et de la TVB.
- Mieux intégrer les enjeux liés aux espèces, souvent insuffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme (au-delà des listes de présence dans l'EI).
- Utilisation des résultats pour : alimenter la révision et l'élaboration des SCOT, améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la planification, appuyer la séquence ERC.
- Exploitation possible du travail de jurisprudence pour identifier les composantes de biodiversité les plus souvent impliquées dans l'annulation de SCOT.
- Possibilité de diffusion élargie de la grille en interne pour partage avec d'autres acteurs.

## 5- Prochaines étapes

### ➤ Planning prévisionnel proposé :

	avril	mai	juin	juil	aou	sept
Bilatérales avec les structures chargées d'un indicateur						
Partage dossier drive (fiches ind)						
Relecture/corrections/commentaires						
Prochain GT - avancement/validation						

- Echanges continuels avec les structures porteuses d'une fiche indicateur
- Création dossier partage pour commentaires/ relecture des fiches
- Programmation du prochain GT en septembre pour faire un point d'avancement/validation de certaines fiches prêtes.